



*The
power of
vote* EU

Pour une Europe qui respecte la dignité humaine

Le Parlement européen joue un rôle important dans la définition d'une politique européenne qui respecte la **dignité humaine**.

Rejoignez **#ThePowerofVote**

www.thepowerofvote.eu



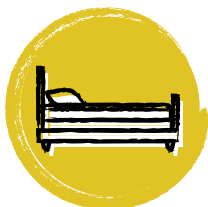
Le saviez-vous ...



Bénéficier d'une **structure d'accueil qui garantit des conditions de vie dignes** est un droit pour les personnes qui demandent l'asile dans un Etat membre de l'Union européenne.



De nombreux demandeurs d'asile vivent dans des conditions de vie inhumaines : **des malades, des femmes enceintes et des enfants** dorment dans la rue sans accès à des infrastructures sanitaires adaptées.



L'Union Européenne dispose d'une **grande expertise** pour organiser des systèmes d'accueil qui respectent la dignité des personnes et qui permettent de construire des **ponts entre les demandeurs d'asile et les communautés locales**. L'UE et les Etats membres devraient s'appuyer sur cette expertise pour

Vous pouvez utiliser #ThePowerofVote

Bénéficier d'un **accueil digne** n'est pas seulement un droit pour les demandeurs d'asile mais une nécessité pour qu'ils ne soient pas à la rue et ne tombent pas dans la précarité. L'UE et ses Etats membres devraient créer un système d'accueil respectueux de la **dignité humaine**, qui construise des ponts avec les communautés locales.

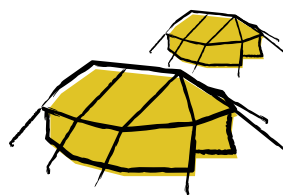


Les demandeurs d'asile ont droit à un accueil digne

Le respect de la dignité humaine est une **valeur fondamentale** sur laquelle l'Union européenne (UE) est fondée.

En affirmant cette valeur, l'UE s'engage non seulement à respecter la dignité de ses citoyens mais aussi celle de toute personne présente sur le territoire : cela inclut les demandeurs d'asile.

Cet engagement est exprimé clairement dans la directive sur les normes minimales communes pour l'accueil des demandeurs d'asile. Selon le texte, chaque Etat membre doit s'assurer que tout demandeur d'asile puisse être accueilli dans le respect des normes qui **garantissent sa subsistance et qui protègent sa santé mentale et physique**. L'utilisation du terme "Accueil" par le législateur implique que le demandeur d'asile puisse bénéficier d'un toit, de nourriture et de vêtements ou si ce n'est pas possible, d'allocations financières (allocation journalière, bons alimentaires, ...) lui permettant de se procurer ces biens de première nécessité.



L'accueil des demandeurs d'asile en Europe

trop de mauvaises pratiques

La réalité de terrain est très différente de ce que les textes de loi stipulent. Dans trop d'Etats membres, les demandeurs d'asile dorment dans la rue ou dans des **centres d'accueil surpeuplés** où les conditions de vie sont inhumaines.

Près de 15 000 personnes sont actuellement bloquées sur les **îles grecques**¹, dans des camps surchargés où les **conditions sanitaires sont catastrophiques**. À Melilla, une ville espagnole située sur la côte nord de l'Afrique et qui partage une frontière avec le Maroc, l'unique centre pour migrant est saturé et la qualité de l'eau est .

Les capacités d'accueil en **Italie** n'ont jamais été suffisantes pour faire face aux besoins. L'augmentation des arrivées en 2014 et 2015 a véritablement mis sous pression les lieux d'hébergement. Face à cette situation d'urgence, les capacités d'accueil ont été renforcées, ce qui a entraîné une légère amélioration du système. Des changements de législation intervenus à l'automne 2018 ont cependant privé des hommes, des femmes et des enfants du droit aux conditions matérielles d'accueil. Ils se sont retrouvés à la rue du jour au lendemain.

En **France**, la crise de l'accueil se poursuit et les places d'hébergement disponibles pour les demandeurs d'asile ne correspondent pas aux besoins. Ces insuffisances subsistent même si la France n'a pas été

confrontée à l'augmentation soudaine des arrivées, contrairement à d'autres Etats de l'UE.

En **Belgique**, des choix politiques ont conduit à la fermeture hâtive de lieux d'hébergement. Ces décisions étaient déconnectées de besoins prévisibles sur le terrain : à l'automne 2018, des demandeurs d'asile parmi lesquels des femmes enceintes et des enfants ont été laissés à la rue.

Enfin, le centre de transit situé en **Roumanie** près de la frontière avec la Serbie ne peut pas garantir des conditions d'accueil dignes. La capacité d'accueil de ce centre n'est pas adaptée au nombre croissant de demandeurs d'asile qui traversent la frontière. Ils se retrouvent donc entassés dans des salles sans intimité, sans distinction de genre et sans que les besoins personnels ne soient pris en compte.



Les communautés locales peuvent contribuer à la mise en place d'un système d'accueil digne.

Une tendance plus inquiétante encore est la pratique des Etats qui maintiennent un système d'accueil insuffisant dans le but de **dissuader les personnes de présenter une demande d'asile** sur leur territoire. Si cette pratique est contradictoire avec les valeurs fondamentales de l'UE, elle est surtout préjudiciable aux sociétés locales sur le long terme. L'absence d'un accueil

digne pousse les personnes **à l'itinérance et à la pauvreté** ce qui les rend extrêmement vulnérables à l'exploitation et aux trafics par les réseaux criminels.

Les lieux d'accueil surpeuplés, sales et où les demandeurs d'asile n'ont pas de perspectives de sortie, comme c'est le cas sur les îles grecques, alimentent les tensions entre les demandeurs d'asile et créent un sentiment d'insécurité au sein de la population locale. C'est ce qui peut entretenir un sentiment anti-immigration ou mener à des actes de violence vis-à-vis des demandeurs d'asile.

Face à ces situations, **de nombreuses initiatives de la société civile** ont émergé pour combler les vides laissés par les pouvoirs publics. Il est arrivé que des gouvernements travaillent avec des experts pour identifier les bonnes pratiques permettant d'assurer un accueil digne aux personnes qui demandent l'asile. D'ailleurs, ces initiatives sont souvent développées en coopération avec des acteurs de la société civile. Malheureusement, ces bonnes pratiques sont difficiles à mettre en place sur le long terme par manque de financement et de soutien des pouvoirs publics.

Le Parlement européen peut jouer un rôle crucial

dans la construction d'une politique européenne qui protège et qui soit fidèle aux valeurs de l'UE. JRS Europe apporte son soutien électoral à toutes les forces politiques qui s'engagent pour garantir des conditions d'accueil dignes à tous les demandeurs d'asile au sein de l'UE, en particulier à ceux qui :

Reconnaissent que **l'intégration des demandeurs d'asile** commence par un accueil digne ;

Promeuvent comme modèle les **petites structures d'accueil** plutôt que les grands centres d'accueil ou les camps.

Les petites structures réparties sur le territoire favorisent **la rencontre, l'échange et la coopération fructueuse** entre les structures d'accueil et les communautés locales ;

S'engagent à établir une **coopération structurelle et de long terme entre les pouvoirs publics et les organisations de la société civile** afin de garantir un équilibre entre les prestations de service et les contacts humains entre les demandeurs d'asile et la société locale.

¹ Ministry of Digital Policy, Telecommunications and Media, National situational picture regarding the islands at Eastern Aegean sea, <http://mindigital.gr/index.php/προσφυγικό-ζήτημα-refugee-crisis> [last accessed 15/03/2019]

#ThePowerofVote

#Cettefoisjevote

The
power of
vote
EU

www.thepowerofvote.eu



This project is co-funded by
the European Union